

*Étude*  
*de*  
*Maître Gérard Indekeu*

*Notaire*  
*Avenue Louise, 126*  
*1050 Bruxelles*

*Acte de Base modificatif*

*Immeuble situé à Woluwe-Saint-Lambert*  
*Avenue Paul Hymans, 51-55*

DdC/ avenue Paul HYMANS- 2 - acte de base rectificatif  
Rép. 30.256  
Annexes :

**ACTE DE BASE RECTIFICATIF**  
**Résidence « Les Hauts de Woluwe »**  
**1200 Woluwe-Saint-Lambert**  
**Avenue Paul Hymans, 51-55.**

L'AN DEUX MIL SIX  
Le neuf mars

Par devant Nous, Maître Gérard INDEKEU, Notaire de résidence à Bruxelles, à l'intervention de Maître Jean-Luc INDEKEU, Notaire à Bruxelles.

ONT COMPARU :

1. La société anonyme PROMOTION INVESTISSEMENT IMMOBILIER, en abrégé P.I.I., ayant son siège social à Woluwe-Saint-Pierre, rue au Bois, 258/260, immatriculée au Registre des Personnes Morales sous le numéro 0466.147.752. Assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée sous le numéro 466.147.752.

Constituée suivant acte reçu par le Notaire Gérard INDEKEU, soussigné, le vingt-six mai mil neuf cent nonante-neuf, publié aux annexes du Moniteur Belge le onze juin mil neuf cent nonante-neuf sous le numéro 990611-98.

Dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

Ici représentée par Mademoiselle Ariane WARIN, demeurant à Watermael-Boitsfort, avenue du Cor de Chasse, 79, agissant en vertu d'une procuration spéciale contenue dans l'acte de base de l'immeuble dont question aux présentes, reçu par le Notaire Gérard INDEKEU, à Bruxelles, le vingt février deux mil un, transcrit au cinquième bureau des hypothèques de Bruxelles, le neuf mars suivant, volume 051-T-09032001-02262.

2. Monsieur GRACIA-GALTES Eduard, fonctionnaire, de nationalité espagnole, né à L'Hospitalet de Llobregat (Espagne) le six mai mil neuf cent soixante, célibataire, carte d'identité numéro 37319893-R, résidant à Woluwe-Saint-Lambert, avenue Paul Hymans, 55/16.

Et

Madame LACORTE-FERNANDEZ Maria Aurora, fonctionnaire, de nationalité espagnole, née à Madrid (Espagne), le trois décembre mil neuf cent cinquante et un, célibataire, carte d'identité numéro 01386577-E.

Actuels propriétaires de l'appartement 3B4, ci-après

/ <sup>er</sup> ROLE

plus amplement décrit ;

Madame LACORTE-FERNANDEZ Maria Aurora, prénommée réside à Woluwe-Saint-Lambert, avenue Paul Hymans, 55/16.

3. Madame GRYSON Marie Madeleine Berthe Henriette, employée, née à Ploegsteert, le premier août mil neuf cent quarante-cinq, divorcée non remariée, demeurant à Woluwé-Saint-Lambert (1200 Bruxelles) place du Tomberg, 2, numéro national 450801 042-56.

Actuelle propriétaire de l'appartement 3A4, ci-après plus amplement décrit ;

4. Monsieur COL Roger Arsène André, retraité, né à Ixelles le vingt-quatre mai mil neuf cent trente-six, et son épouse Madame VERCUCQ Mary-Anne Jeannine Claire, retraitée, née à Forest le cinq avril mil neuf cent quarante-sept. Numéro National de Monsieur COL 360524 213 52.

Epoux mariés sous le régime légal, à défaut d'avoir fait précéder leur union d'un contrat de mariage, régime non modifié à ce jour, ainsi déclaré.

Les époux COL-VERCUCQ, prénommés, sont domiciliés Woluwe-Saint-Lambert, avenue Paul Hymans, 53/14.

#### A. EXPOSE PREALABLE

1. Aux termes d'un acte reçu par le notaire Gérard INDEKEU, à Bruxelles en date du vingt février deux mil un transcrit au cinquième bureau des hypothèques de Bruxelles, le neuf mars suivant, volume 051-T-09032001-02262, le complexe immobilier, ci-après décrit, a été soumis au régime de la copropriété et de l'indivision forcée.

#### DESCRIPTION DU BIEN

##### COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-LAMBERT (deuxième division cadastrale)

Un complexe immobilier composé de trois résidences à appartements en cours de construction situé avenue Paul HYMANS, 51-53-55 actuellement cadastrée section C numéros 39/X/14, 39/E/14 d'une superficie d'après mesurage ci-après relaté de vingt-six ares trente centiare (26a 30ca).

#### ORIGINE DE PROPRIETE

En ce qui concerne l'origine de propriété du bien à l'égard de la société anonyme P.I.I., il est fait référence à l'acte de base original dont question ci-avant.

2. Aux termes d'un acte de vente reçu par le Notaire Gérard INDEKEU, à Bruxelles, à l'intervention du Notaire

Jean-Luc INDEKEU, à Bruxelles, le vingt-et-un mars deux mil trois, transcrit au cinquième bureau des hypothèques de Bruxelles sous la formalité 051/T/27-03-2003/03156, la société P.I.I. a vendu l'appartement 3B4 sis dans le complexe immobilier dont question ci-avant, à Monsieur GRACIA et à Madame LACORTE, prénommés ; Monsieur GRACIA et Madame LACORTE ont également mis en hypothèque ledit appartement au profit de la banque ARGENTARIA, ci-avant mieux qualifiée aux termes d'un acte d'ouverture de crédit reçu par le Notaire Gérard INDEKEU, à l'intervention du Notaire Jean-Luc INDEKEU, à Bruxelles, le vingt-et-un mars deux mil trois. Inscription a été prise au cinquième bureau des hypothèques de Bruxelles sous la formalité 051/I/27-03-2003/03157.

3. Aux termes d'un acte de vente reçu par le Notaire Gérard INDEKEU, à Bruxelles, le dix-huit décembre deux mil deux, transcrit au cinquième bureau des hypothèques de Bruxelles sous la formalité 051 - T - 07/01/2003 - 00157, la société P.I.I. a vendu l'appartement 3A4 sis dans le complexe immobilier dont question ci-avant, à Madame GRYSON, prénommée ; Madame GRYSON, prénommée, a également mis en hypothèque et donner mandat d'hypothèque sur ledit appartement au profit de la banque KBC, ci-avant mieux qualifiée aux termes d'un acte d'ouverture de crédit et un acte de mandat reçus par le Notaire Gérard INDEKEU, le dix-huit décembre deux mil deux et inscription a été prise au cinquième bureau des hypothèques de Bruxelles sous la formalité 051 - I - 07/01/2003 - 00158.

4. Aux termes d'un acte reçu par le Notaire Gérard INDEKEU, soussigné, à l'intervention du Notaire Alfred MOLLE, ayant résidé à Nivelles, en date du vingt-deux octobre deux mil deux, transcrit au cinquième bureau des hypothèques de Bruxelles sous la formalité 051/t/25-10-2002/10325, la société anonyme P.I.I. a vendu aux époux COL, les appartements 2.A.3. et 2.B.3 sis dans le complexe immobilier dont question ci-avant.

Ceci exposé, la société anonyme P.I.I., Nous a déclaré que le plan des appartements dénommés 3A4 et 3B 4 dont question ci-avant tel qu'il est resté annexé à l'acte de base initial dont question ci-avant et la description des biens telles qu'elles étaient reprises dans ledit acte de base étaient erronés.

La société anonyme P.I.I. Nous a dès lors remis le plan exact des appartements 3A4 et 3B4 précités afin de le

*de* **ROLE**

déposer au rang de nos minutes.

Suite à la remise dudit plan, la société anonyme P.I.I. et les comparants sub 2 et 3, Nous ont requis d'acter que la description des appartements 3A4 et 3B 4 est en réalité la suivante :

« 1. L'appartement, dénommé 3A4, situé au quatrième étage, en façade avant et comprenant :

a) en propriété privative et exclusive:

Un hall d'entrée, un séjour avec coin TV, une terrasse en façade avant et latérale, une cuisine, un débarras, un hall de nuit, un water-closet, une salle de bains, une salle de douche, la chambre 1, la chambre 2 donnant accès à la terrasse.

b) en copropriété et indivision forcée:

deux cent vingt-trois / dix millièmes des parties communes générales dont le terrain, quatre-vingt / millièmes des parties communes spéciales de la résidence B ».

« 2. L'appartement, dénommé 3B4, au quatrième étage, situé en façade arrière et comprenant :

a) en propriété privative et exclusive:

un hall d'entrée, un water-closet, un débarras, une cuisine, un séjour avec deux terrasses, un hall de nuit, une salle de bains, une chambre 1 avec terrasse, une salle de douche, la chambre 2 avec terrasse, la chambre 3.

b) en copropriété et indivision forcée:

deux cent trente-huit / dix millièmes des parties communes générales dont le terrain, quatre-vingt-cinq / millièmes des parties communes spéciales de la résidence B ».

La société anonyme P.I.I. Nous a également déclaré que les appartements 2A3 et 2B3 vendus aux conjoints COL, intervenant aux présentes qui le reconnaissent, ont été réunis en une et seule entité juridique de sorte qu'ils ne doivent être considérés au niveau de la gestion de la copropriété comme étant un seul et unique appartement.

#### DISPENSE D'INSCRIPTION D'OFFICE

Monsieur le Conservateur des hypothèques compétent est formellement dispensé de prendre inscription d'office pour quelque motif que ce soit, lors de la transcription du présent acte.

**ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution du présent acte, les comparants font élection de domicile en leur siège social ou demeure respective ci-dessus indiquée.

**CERTIFICAT D'ETAT CIVIL**

Le Notaire soussigné atteste et certifie que l'identité des comparants au présent acte a été établie au vue des pièces requises par la loi.

DONT ACTE
-----------

Fait et passé à Bruxelles, en l'Etude de Maître Gérard INDEKEU, avenue Louise 126. A la date préindiquée.

Les comparants nous déclarent qu'elles ont pris connaissance du projet d'acte au moins cinq jours ouvrables avant ce jour et que ce délai leur a été suffisant pour l'examiner utilement.

Après qu'il ait été donné lecture intégrale des mentions visées à l'article 12 alinéa premier de la loi organique du notariat et que le reste de l'acte ait été commenté, les comparants ont signé avec Nous, Notaire.

(suivent les signatures)

Enregistré 2 rôles 4 renvois au 1<sup>er</sup> Bureau de l'Enregistrement de Jette le 15 mars 2006, volume 101 folio 70 case 16. Reçu 25 euros. L'inspecteur Principal a.i. W. ARNAUT.

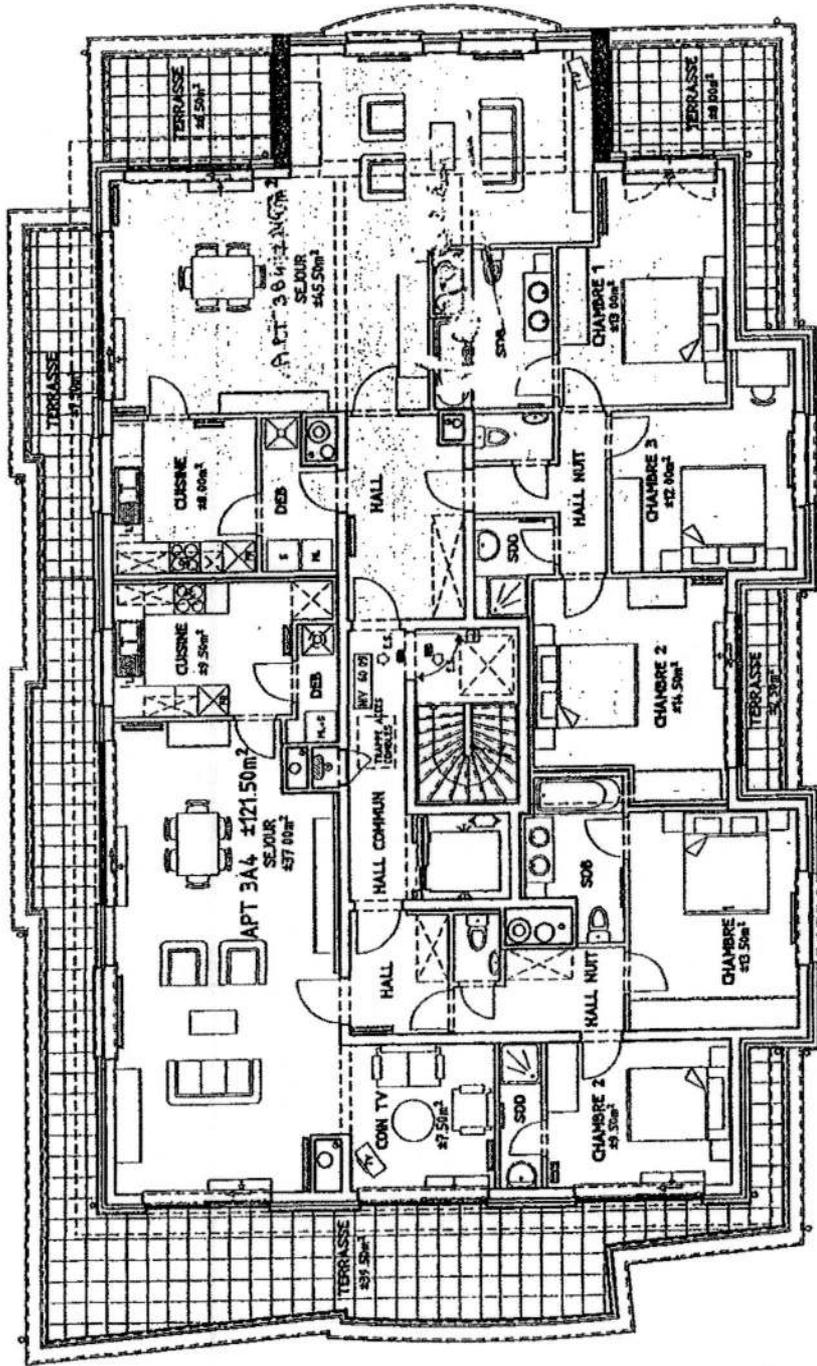
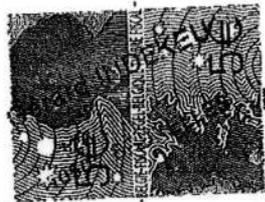
1 \_\_\_\_\_

2 \_\_\_\_\_

3 \_\_\_\_\_

4 \_\_\_\_\_

80 ROLE



*Handwritten signature or initials in the top right corner.*

**B - ETAGE 4**

Les surfaces sont données à titre indicatif

0 1 2 3M



*Large handwritten signature or initials on the right side of the page.*

*Handwritten signature 'H. H. H.' at the bottom right.*

*Handwritten signature 'H. H. H.' in the middle right.*

*Handwritten signature 'H. H. H.' at the top right.*



Enregistré... *un* ... rôle(s) *deux* ... renvoi(s)  
au 1<sup>er</sup> bureau de l'Enregistrement de Jette  
le... **15 MARS 2006** .....  
vol... *6/23* ... fol... *18* ..... case... *15* .....  
Reçu... **VINGT-CING EUROS (25 EUR)**

L'inspecteur Principal a.i.



**W. ARNAUT**

*4<sup>e</sup> et dernier* **ROLE**